



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0049

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) -
Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et
politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0049**

commission principale :

objet : **Secrétariat permanent pour la prévention des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SPIRAL a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 1990 à l'initiative du Ministère de l'environnement et de la Communauté urbaine de Lyon. Le SPIRAL fait partie des 15 secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPI) existants en France. C'est une instance collégiale rassemblant les services de l'État et des représentants des collectivités, des industriels et des associations (de protection de l'environnement, de défense des consommateurs, de riverains). Ses principales missions, définies à l'article D 125-36 du code de l'environnement, sont de développer par l'information et la concertation entre acteurs, des actions visant, notamment, à maîtriser les pollutions et nuisances de toutes natures et à prévenir les risques industriels, de façon coordonnée, dans le respect des compétences de chacun.

Le SPIRAL réunit l'ensemble des acteurs de la Métropole de Lyon concernés par la question des pollutions et risques industriels. Son champ géographique est celui de l'ensemble des activités qui peuvent avoir des incidences pour le territoire et/ou la population de la Métropole. La Métropole a toujours été un acteur majeur et impliqué dans l'activité du SPIRAL.

Depuis sa création, les instances du SPIRAL ont produit et agi pour l'information et la prévention des risques industriels et une meilleure cohabitation entre industries et environnement. En particulier, on peut citer les actions de :

- la commission Transport de matières dangereuses (TMD) et la mise en place du plan de circulation du transport de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise,
- la commission Risques, qui œuvre, entre autres, à l'information des acteurs et du public sur les risques (dont la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs),
- la commission Air, avec en particulier la création du dispositif Respiralyon.

Après 25 ans d'existence, monsieur le Préfet a initié, à partir de décembre 2015, une démarche d'évolution du SPIRAL afin de remobiliser les acteurs, d'adapter si besoin sa gouvernance, son fonctionnement et d'évaluer les thématiques à investir. La Métropole a contribué à cette réflexion qui a associé des représentants des différents collèges du SPIRAL.

II - Modalités de représentation

Une coprésidence État/Métropole apporte une dimension institutionnelle et politique au SPIRAL. Cette coprésidence permet également de renforcer sa visibilité et son ancrage territorial en garantissant une meilleure prise en compte des enjeux locaux.

Le SPIRAL comprend une Commission permanente, un Bureau, des groupes de travail mandatés par la Commission permanente et un secrétariat technique. La Commission permanente est l'instance de discussion et de validation du programme de travail du SPIRAL. Elle se réunit au moins une fois par an. Le Bureau du SPIRAL est une instance restreinte de pilotage qui prépare les réunions de la Commission permanente, et mettra en œuvre ses décisions. Les groupes de travail seront mandatés par la Commission permanente, sur des objectifs précis. Les conclusions de leurs travaux seront présentées en Commission permanente. Le secrétariat et le portage de l'action du SPIRAL resteront assurés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Il est demandé à monsieur le Président de la Métropole d'assurer la coprésidence du SPIRAL ou de désigner l'élu pour le représenter ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre ATHANAZE en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, pour assurer la coprésidence du SPIRAL avec l'État.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.